

## **Résolution présentée par la délégation de la**

### **République du Zimbabwe**

**Thème:** objectifs du développement durable

**Concerne:** L'accès à l'eau potable

L'Assemblée Générale,

**Notant** que notre position géopolitique, environnementale et géographique, ne nous est point favorable pour le développement de nos terres,

**Constatant** que notre population se développe dans des conditions d'insuffisance hygiénique, alimentaire, éducationnelle, économique et financière,

**Prenant en compte** que la compagnie de distribution publique, coupé l'accès à l'eau potable, incitant donc la population à acheter de l'eau contaminé, et illégalement.

**Regrettant** le manque de financement de la république concernant les infrastructures liées à l'accessibilité de l'eau potable,

**Décide** que l'Etat investisse dans les réparations des infrastructures déjà existantes, et finance les projets futurs de notre pays afin d'améliorer l'accès à l'eau potable, pour l'ensemble de notre population.

- L'exploitation de notre fort potentiel dans l'exploitation de nos sols (mines), pour trouver le financement nécessaire.
- La construction d'une centrale de récupération d'eau, permettant une filtration pour obtenir une eau potable.
- La construction de points relais tous les rayons de 10 km, directement liés à la centrale, s'étendant sur toute la surface du pays et également aux frontières voir plus loin pour en faire bénéficier les pays limitrophes.
- L'amélioration d'un réseau d'égouts et d'eau potable dans les grandes villes et des réseaux communicants avec les pays voisins.
- La construction d'un barrage de retenue, afin d'exploiter au mieux les eaux qui nous proviennent des Monts Matobo et de ses montagnes environnantes.
- La création d'une unité de surveillance et de protection de ces réseaux sur toute la surface qu'occupe la centrale ainsi que les points relais.
- Le transfert de l'expérience du Zimbabwe dans les pays connaissant des problèmes graves de gestion de l'eau.

Le texte français fait foi